

MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29 Fax : 03.89.07.35.33

Email : mairie@fislis.fr Site internet : <http://www.fislis.fr>



Séance du Conseil Municipal du vendredi 9 décembre 2016 à 20h

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

Etaient présents les membres du Conseil Municipal: M. RENGGLI Gérard, Mme DURAND Marie-Michelle, Mme IFFENECKER Caroline, M. HOENNER Joseph, M. RICHARD Olivier, Mme MONA Régine.

Excusés: Mme STAECHELIN Nathalie, M. SIMON Jean-Paul, M. MONA Patrick, Mme CUENIN Nathalie ---

Absent: -----

Ordre du jour :

1. Choix des critères de location des terres communales
2. Pôle scolaire : modification des statuts du RPI d'Oltingue
3. Adhésion à l'amicale des Maires du Haut-Sundgau
4. Convention avec le SIABFLO : enrobés de la rue de l'église
5. Motion concernant le non déneigement des routes hivernales
6. Prix du bois d'affouage 2017
7. Préparation des vœux 2017
8. Divers : ...

1. **Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal :**

Le compte rendu de la séance du 18 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Le maire évoque le décès de M. Claude Cuenin, époux de la conseillère Nathalie Cuenin et rappelle son fort investissement au service de la commune. Le CM approuve l'achat d'une gerbe pour les obsèques de ce mercredi 14/12/2016.

2. Choix des critères de location des terres communales

Le Maire informe le CM de la cessation d'activité de l'agricultrice Mona Antoinette. De ce fait, les 3 parcelles de terres communales lui étant louées devront être réaffectées à de nouveaux agriculteurs.

Les conseillers débattent des règles d'attribution passées et à venir, selon les conseils de la Chambre d'agriculture.

Le conseiller municipal et agriculteur Richard Olivier quitte la salle pour ne pas influencer le débat car il est concerné par une éventuelle attribution

Après de nombreuses propositions, les conseillers décident par 6 voix pour, 0 contre et 1 abstention : d'attribuer les parcelles, en priorité

1. aux agriculteurs ayant le statut de « jeunes agriculteurs en cours d'installation aidée » (critère imposé par la Chambre d'Agriculture)
2. aux agriculteurs bénéficiant, dans l'ordre, d'une surface moindre de terres louées par la commune à ce jour. Ceci afin d'obtenir progressivement un équilibre des surfaces communales louées aux différents agriculteurs à plein temps dont le siège d'exploitation est à Fislis.

Le maire convoquera prochainement les agriculteurs concernés pour signer les nouveaux baux de location, après réception des dossiers de candidatures comprenant l'attestation d'affiliation à la MSA et les statuts, siège, superficie d'exploitation de chaque agriculteur.

3. Pôle scolaire : modification des statuts du RPI d'Oltingue

La formulation des statuts de la précédente délibération approuvant l'adhésion des communes de BETTLACH, FISLIS, LINSORF, LUTTER, RAEDERSDORF au Syndicat Intercommunal Pré-scolaire et Scolaire « Birsig à l'Il » regroupant les communes de BIEDERTHAL, OLTINGUE et WOLSCHWILLER pour l'étude du pôle périscolaire et scolaire unique Birsig de l'Il prévue à Oltingue, est à revoir afin de préciser les critères, participations et recettes respectives.

Le CM approuve donc les nouveaux statuts modifiés et sa participation financière de mise en place d'une cagnotte dès 2017.

Le CM souhaite cependant intégrer à l'étude de l'ADAUHR : le devenir des actuels locaux de l'école de Fislis.

4. Adhésion à l'amicale des Maires du Haut-Sundgau

Le Maire explique le nouveau nom attribué à l'amicale des maires qui ne se limitera plus à l'ancien canton de Ferrette, fusionné avec celui d'Altkirch, mais s'étendra au Haut Sundgau.

Le CM approuve cette extension et adhère à cette amicale des maires et adjoints du Ht Sundgau et accepte la cotisation de 50€/membre/an.

5. Convention avec le SIABFLO (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Bettlach/Fislis/Linsdorf/Oltingue) : prise en charge d'une partie de l'enrobé de la rue de l'Eglise à Fislis

Suite aux travaux d'assainissement réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement dans la rue de l'église à Fislis, dans le marché de l'entreprise SADE, il était prévu un montant de 19 522,50 euros pour la réfection de 1060 m² d'enrobés correspondant à l'emprise des fouilles nécessaires à la pose du collecteur et des branchements.

La commune de Fislis ayant exprimé le projet de refaire l'ensemble de la voirie de la rue de l'église, il a été décidé de ne pas réaliser la reprise des enrobés immédiatement à la suite de la pose des canalisations.

Le Syndicat Intercommunal d'assainissement prendra en charge la part correspondante à l'emprise des tranchées d'assainissement au moment de la réalisation des travaux de voirie par la commune de Fislis, sur la base du tarif du marché SADE.

Dans le cadre du marché négocié « Voirie rue de l'église » accepté avec l'entreprise Encer le 14/09/2016, les travaux ont été réalisés par la commune de Fislis, et celle-ci demande au SIABFLO le versement de la somme de 15 900 € HT qui s'établit ainsi : $1\ 060\ m^2 \times 15\ €/m^2 = 15\ 900\ €$ pour la reprise des surfaces d'enrobés correspondantes à l'assainissement.

6. Motion concernant le non déneigement des routes hivernales

Le maire expose la motion adoptée en assemblée générale de l'amicale des maires et adjoints du Haut-Sundgau :

Compte-tenu du fait que le non déneigement de certaines routes départementales prévu par le Conseil Départemental du Haut-Rhin, dans son plan de viabilité hivernale, peut, dans le Haut-Sundgau

- Entraîner des retards dommageables à l'intervention des services de secours
- Réduire le temps de présence des services d'aide à la personne auprès des personnes âgées ou malades dont ils ont la charge, sachant qu'ils travaillent déjà en temps contraint
- Perturber les rotations de ramassage scolaire
- Gêner grandement les habitants devant se déplacer tôt le matin et tard en soirée pour gagner ou revenir de leurs lieux de travail
- Imposer aux commerçants ambulants et artisans qui interviennent sur le territoire des contraintes supplémentaires en temps de déplacement
- Poser des problèmes de responsabilité en cas d'incident ou d'accident dans les villages (voie communale ou voie départementale ?)
- Mais surtout développer chez les populations de nos territoires un sentiment de frustration et de prise en compte à minima de la part du Conseil Départemental.

Les Maires du Haut-Sundgau, réunis en Assemblée Générale de leur Amicale demandent instamment au Conseil Départemental, tout en reconnaissant la nécessité globale de mesures d'économie, de reconsidérer, compte tenu de l'argumentaire développé plus haut, ses positions quant aux mesures envisagées en matière de viabilité hivernale des routes départementales du Haut-Sundgau.

Considérant que d'autres solutions moins radicales peuvent être étudiées. Par exemple sur ces portions de routes concernées, une disparition du salage, mais un maintien du déneigement adapté aux conditions climatiques.

Le Conseil Municipal de Fislis s'associe à cette motion et invite par ailleurs la population à s'associer à leur démarche en signant cette motion qui sera en accès libre à la mairie de Fislis.

7. Prix du bois d'affouage 2017

Le CM fixe le même prix du bois d'affouage que l'année précédente à savoir:

- à 42 € TTC par stère (parcelle 1)
- à 40 € TTC le m3 pour le BIL (parcelle 1 ou 11)
- à 11 € par stère pour le bois sur pieds (parc 16)

Pour la vente de bois supplémentaires, le stère est à 45 € HT + TVA 10%
Les amateurs de bois sur pieds se signaleront directement à la mairie ou chez le forestier le plus rapidement possible.

8. Préparation des vœux 2017

Les photos des événements villageois ont été collectées par le conseiller Joseph Hoenner pour le montage à projeter. Les invitations aux officiels seront diffusées le plus rapidement possible. La préparation de la salle se fera le vendredi 13/01/17 à 19h avant le prochain CM.

Tous les habitants de Fislis sont cordialement invités à cette traditionnelle rencontre où seront présentés les points forts de l'année écoulée et les projets pour l'année à venir. Un apéritif sera offert à l'issue de cette présentation.

9. Divers :

- Décisions modificatives du budget 2016 :

Face aux dépenses réelles pointées à ce jour dans le budget 2016, le CM décide de modifier le budget primitif par des mouvements de crédits

- en fonctionnement :

augmentation de l'article 673 (titre des terres communales annulé sur exercice 2015) : + 1000 €

équilibré par la réduction de l'article : 65541 (compensation des charges territoriales) : - 1000 €

- en investissement :

augmentation de l'article 204171 (biens mobiliers photocopieuses au SIAS) : + 2500 €

équilibré par la réduction de l'article 21318 (opération 40 atelier communal) : - 2500 €

- jumelage landais 2017:

Une invitation de nos amis landais est parvenue pour fêter le 35ème anniversaire de jumelage chez eux à partir du 3 août, et plus particulièrement le dimanche 6 août. Il reste à s'organiser pour ce grand événement qui pérennise l'amitié née entre nos deux villages à la suite de l'Evacuation de 1939.

- Signalisation : une demande a été enregistrée pour entretenir et macadamiser le sentier de l'impasse des Prés vers la rue de Bouxwiller. La sécurité dans la rue de Bouxwiller est à nouveau évoquée : dos d'âne, miroir pédagogique, chicane ?

Le prochain CM est fixé au vendredi 13 janvier 2017 à 20h00

La séance est close à 23h.